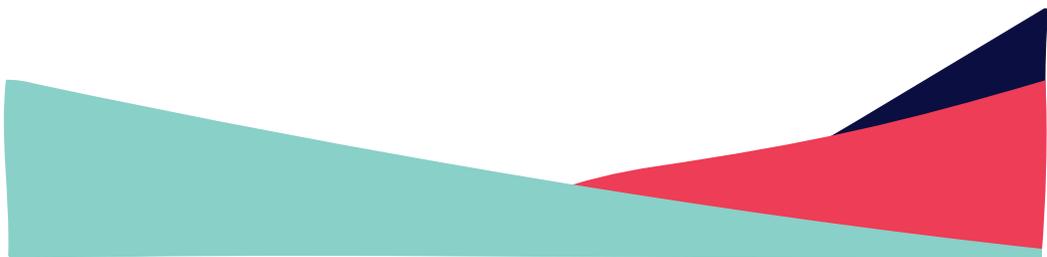


Livret d'accueil des **BÉNÉVOLES**

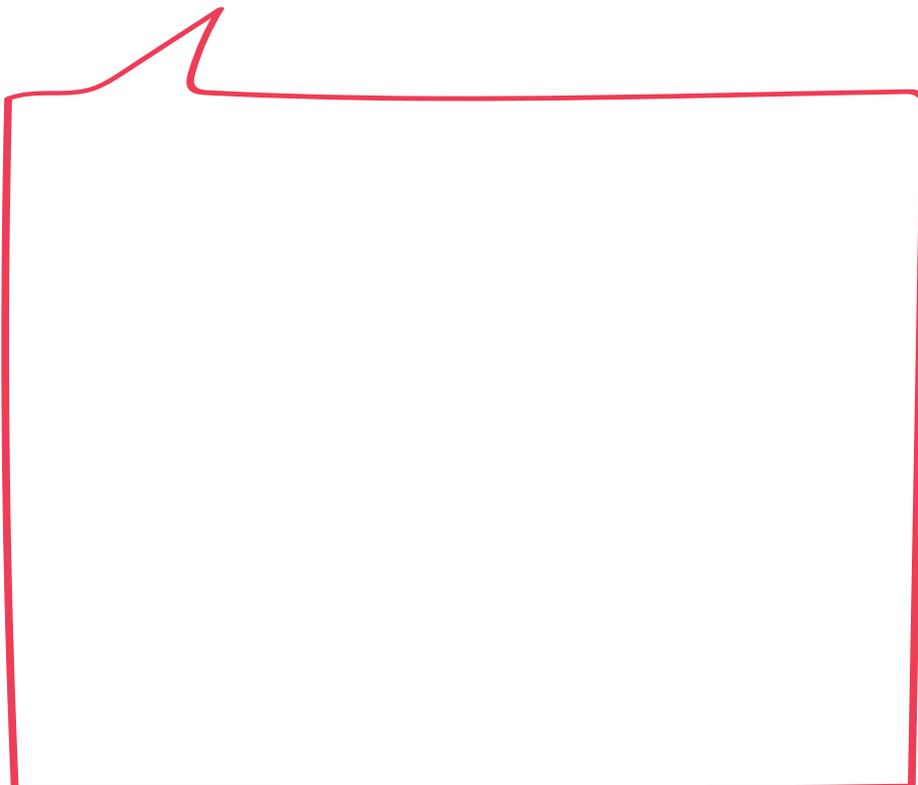


BIENVENUE
DANS NOTRE ASSOCIATION





LE MOT DE



Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial

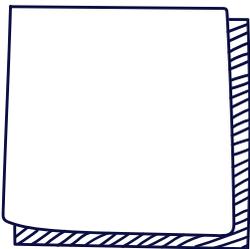
Définition provenant d'un avis du Conseil économique et Social du 24 février 1993

Un bénévole fait don de son temps et trouve un accomplissement personnel dans une association. Son engagement est libre.





PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION QUI SOMMES-NOUS ?



Pour en savoir plus, découvrez notre dernier projet associatif

NOS VALEURS

NOTRE HISTOIRE



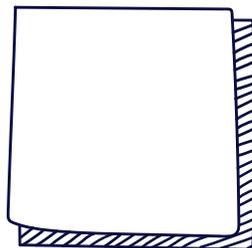
INFORMATIONS PRATIQUES



TÉL.

RÉSEAUx
SOCIAUx

SITE WEB



CONTACTS



- STATUTS
- RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- RAPPORT D'ACTIVITÉS
- ORGANIGRAMME / TROMBINOSCOPE
- GLOSSAIRE DES ACRONYMES

- BULLETIN D'ADHÉSION
- DOC DE PRÉSENTATION
- PROJET ASSOCIATIF
-
-
-



NOS MISSIONS & ACTIONS



Pour en savoir plus, découvrez notre dernier rapport d'activités

QUI FAIT QUOI ?



NOTRE ENVIRONNEMENT





NOS ENGAGEMENTS

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À

Informer

- sur les finalités de l'association, le contenu du projet associatif, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- pour faciliter les rencontres avec l'ensemble des membres de l'association.

Accueillir et intégrer

- comme des collaborateurs à part entière, et considérer chaque bénévole comme indispensable,
- en leur confiant, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- en posant le cadre qui définit les missions, responsabilités et activités des bénévoles.

LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE À

- partager la finalité et l'éthique de l'association,
- se conformer à ses objectifs et à son projet global,
- respecter son organisation et son fonctionnement,
- assurer de façon sa mission confiée sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement
- collaborer avec les autres acteurs de l'association : administrateur·rice·s, salariés permanents et autres bénévoles

Gérer et de développer des compétences

- afin d'assurer leur intégration et leur formation
- en organisant des rencontres régulières sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- pour les aider dans des démarches de validation des acquis de l'expérience,

Couvrir les risques

- Garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.



L'association et le bénévole... conserve le droit d'interrompre la mission, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.

Consultez la charte du bénévolat dans son intégralité :

<https://www.francebenevolat.org/documentation/la-charte-du-benevolat-et-convention-d-engagements-reciproques>

Vous trouverez de nombreuses informations sur le bénévolat dans le guide :

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/guide_du_benevolat.pdf



MON BÉNÉVOLAT

MON ARRIVÉE AU SEIN DE L'ASSOCIATION



MATÉRIEL

AUTRES INFOS

RÉFÉRENTS





FORMATION DES BÉNÉVOLES

Lorsque vous arrivez dans l'association et tout au long de votre engagement, vous pouvez ressentir le besoin d'être accompagné pour exercer au mieux votre/ vos missions. Diverses formations sont à votre disposition pour développer vos compétences et sécuriser votre engagement. Celles-ci peuvent vous être proposées au sein même de l'association que vous rejoignez, ou par d'autres structures.



FORMATIONS PROPOSÉES :

COMMENT TROUVER D'AUTRES FORMATIONS ?



www.formations-benevoles.bzh

recense les formations à destination des bénévoles bretons.



VALORISER MON **BÉNÉVOLAT**

Valoriser votre expérience en tant que bénévole, c'est la mettre au service de vos projets personnels et professionnels. Les compétences que vous avez développées grâce à votre implication au sein de l'association peuvent être un atout pour vos recherches d'emploi, une reconversion professionnelle ou encore l'acquisition d'un diplôme.

LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA)

Le compte d'engagement citoyen (CEC) offre la possibilité, de façon volontaire, de recenser ses activités bénévoles sur la plateforme de services en ligne gratuite du Compte personnel d'activités (CPA). Il permet de bénéficier, sous conditions, d'un forfait de financement sur le CPF (Compte Personnel de Formation), voire de jours de congés payés par l'employeur. L'utilisation de ces droits relève de la liberté individuelle du bénévole. La durée nécessaire à l'acquisition de ce forfait de 240 € sur votre CPF varie selon l'activité réalisée. Au choix du bénévole, ces heures peuvent servir pour des formations professionnelles ou des formations de bénévole.

- Consulter mon CPA : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34029>
- Le CEC : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030>
- Le congé d'engagement : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/conge_engagement.pdf

LA VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Depuis 2002, **la validation des acquis de l'expérience** (VAE) s'est ouverte aux activités bénévoles. Concrètement, cette modalité peut vous permettre d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle...) La condition : justifier d'une expérience d'au moins 1 an (1 607 heures continues ou non) dans une activité en rapport direct avec la certification visée.

- Auto-évaluer ses compétences : <https://www.associations.gouv.fr/le-portefeuille-de-competences.html>
- Obtenir de l'information et être orienté vers une réunion de présentation : <https://www.ac-rennes.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-vae-121499>



DES QUESTIONS ?

LES LIEUX DE RESSOURCES

Leur rôle et leurs missions

En étant bénévole, les questions peuvent être fréquentes. Dans chaque territoire, des lieux ressources existent à destination des bénévoles d'associations pour être orientés, informés et/ou accompagnés. Ces lieux apportent des solutions concrètes et adaptées à vos interrogations.



Guid'Asso
Bretagne

Service
gratuit et
accessible
à toutes
et tous

**Trouvez, près de chez vous,
un lieu pour répondre à vos questions**



Guid'Asso
Bretagne

Retrouvez sur la carte évolutive la
personne référente Guid'Asso :

lemouvementassociatifdebretagne.bzh/carto



+ d'informations sur ac-rennes.fr/guid-asso

MON LIEU RESSOURCE
le plus proche



**CONTINUONS
DE NOUS
RASSEMBLER**

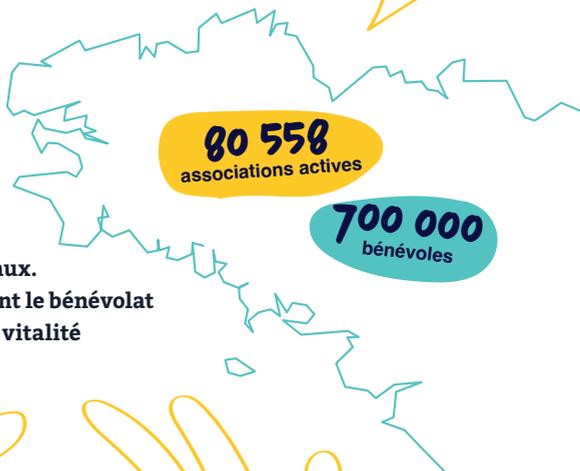


**L'engagement associatif des Bretonnes
et des Bretons montre l'importance des
associations dans le maintien du lien
et de la cohésion sociale.**

**Les associations contribuent
à la dynamique des territoires.**

**Souvent pionnières,
elles développent des projets
collectifs innovants en réponses
aux besoins sociaux et environnementaux.**

**Ouvertes à toutes et tous, elles favorisent le bénévolat
et l'engagement citoyen, moteurs de la vitalité
démocratique.**



MERCI



**Le
MOUVEMENT
ASSOCIATIF**
de Bretagne

Ce livret d'accueil vous est proposé par Le Mouvement Associatif de Bretagne. Il est inspiré des travaux du Mouvement associatif Alsace et du Mouvement associatif Pays de La Loire que nous remercions. Les associations de la région sont invitées à se l'approprier et/ou à s'en inspirer pour permettre un bon accueil et une intégration réussie de leurs nouveaux et nouvelles bénévoles.